Being There for Seniors: Our Progress in Long-Term Care

Part I of implementing

Be independent. Longer.

New Brunswick's long-term care strategy

September 2009

New Nouveau Brunswick

Be...in this place • Être...ici on le peut

Being There for Seniors: Our Progress in Long-Term Care

Part 1 of implementing
Be independent. Longer.
New Brunswick's
long-term care strategy

September 2009

Being There for Seniors:
Our Progress in Long-Term Care

September 2009

Published by :

Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton NB E3B 5H1
CANADA

Printed in New Brunswick

ISBN 978-55471-227-4

CNB 6375

Table of Contents

Message from the Minister of State for Seniors 1
Keeping seniors well and involved 3
Offering seniors' forums 4
Releasing new seniors' guide 5
Providing community resource centres 5
Improving community partnerships 6
Providing choices for seniors 6
Keeping seniors at home 7
Providing day-activity centres 7
Offering home support 8
Providing affordable housing 11
Providing home renovations 12
Helping with home heating 13
Providing emergency home repairs 13
Helping seniors who need more support: special-care homes 14
Helping seniors who need more support: nursing homes 17
Helping seniors waiting in hospital 18
Renewing the nursing home sector 20
Adopting new legislation for nursing homes 23
Focusing on innovation 24
Delivering innovation in service delivery 24
Making overall improvements and investments 25
Providing pay equity in long-term care 25
Providing low-income seniors benefit 26
Planning and being accountable 26
Setting benchmarks for success 27
Looking to the future 28

Message from the Minister of State for Seniors

New Brunswick's seniors have made the province the place where we all can belong and be better. Their contributions have made New Brunswick the place we are proud to call home. They fought world wars, raised families, built communities, and carved out the culture and quality of life we enjoy today. New Brunswick's seniors deserve respect, and they deserve to have access to the right services at the right time, in the right place, when they need them, in the official language of their choice.

Of the 113,600 seniors in New Brunswick, about 85 per cent live independently without long-term services from the provincial government. The vast majority of remain independent, active, and on the move. This is a testament to their way of life, their resourcefulness as individuals, and their desire to be self-sufficient.

Most New Brunswick seniors are involved, energetic, and enthusiastic. They continue to contribute to the vitality of their communities. They have a strong voice through the New Brunswick Senior Citizens Federation and the Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick. Many are involved in seniors clubs, volunteer, and community work. About four per cent are still employed after the age of 65.

The senior population in New Brunswick is expected to double in 20 years. This will put increasing demands on the province's long-term care system. This is why New Brunswick needs a long-term strategy. And this, in turn, is what prompted the provincial government to release in 2008 a strategy entitled, *Be independent. Longer.* This strategy builds on the foundation of health and wellness promotion, support for families, and assistance to help seniors live independently for as long as possible.

The provincial government's strategy and progress in long-term care is evidence of its ongoing commitment to seniors and of its preparation for the demographic challenges that lie ahead. By taking action now, the provincial government will be able to ensure seniors remain independent

longer and that high-quality, long-term care services remain available in New Brunswick.

New Brunswick will be the place to be at any age.

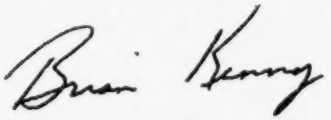

The Honourable Brian Kenny

Keeping seniors well and involved

The Senior and Healthy Aging Secretariat was established to co-ordinate the implementation of the long-term care strategy. A key element is to encourage seniors to be healthy, active, and independent for as long as possible so that the demand for support services or nursing home beds does not become unmanageable and financially unsustainable. At the same time, seniors who take charge of their health enjoy an improved quality of life. They are happier and healthier and able to contribute to their families, their communities, their independence, and well-being.

Wellness and active living can be accomplished because seniors want to be independent. They want to live at home for as long as possible and to be busy and involved in family life and in their communities. They are ready to collaborate with the provincial government to make healthy aging a priority. Many seniors are already setting an example for what wellness and active living can do for better health and longevity. They are setting examples among their peers and for younger New Brunswickers.

The goals of the provincial government for wellness and active living include:

- encouraging seniors at risk of not being active and not taking care of their health to join the majority who do;
- providing help and information for seniors to know the facts about nutrition, exercise and disease prevention;
- promoting a holistic point of view that wellness incorporates mind, body and spirit;
- encouraging more seniors to get involved in social clubs, schools, and community

organizations where they can volunteer, share their knowledge and wisdom, establish social contacts, make new friends, and find companionship;
- working with communities and municipalities to ensure seniors are able to move and travel safely about their community;
- promoting seniors contributions to society; and
- ensuring seniors are treated with dignity and respect.

Offering seniors' forums

Talking about seniors' issues creates public awareness and brings New Brunswickers together to share information on ways to improve services and programs for them.

In February 2009, the Senior and Healthy Aging Secretariat organized a seniors' forum on wellness and active living. Thirteen provincial organizations took part, providing valuable input to help the provincial government move forward with its plan to help seniors remain healthy, active, and socially involved. Information from this forum is being shared with stakeholders so that the wellness and active living message may be shared provincewide. More forums of this kind are planned.

In April 2009, the Senior and Healthy Aging Secretariat, in partnership with the Public Health Agency of Canada, held a forum on healthy aging and age-friendly communities. It attracted representatives from communities as well as stakeholders and government officials. The goal was to promote better, healthier, and safer places for seniors in which to live. It recognized

Canada's aging population and the importance of creating age-friendly communities that support the interests of seniors. Topics of discussion included accessible public and private transportation, hazard-free streets and buildings, and opportunities for seniors to participate in civic, cultural, educational, and voluntary activities.

Releasing new seniors' guide

The Senior and Healthy Aging Secretariat produced a new provincial seniors' guide in May 2009. It was published in both official languages and gives seniors up-to-date information on federal and provincial programs and services available in New Brunswick. It is user-friendly and is available from the Senior and Healthy Aging Secretariat office in Fredericton and regional offices of the Department of Social Development. It is also online, www.gnb.ca/seniors.

Providing community resource centres

Community resource centres are being developed for seniors. They provide access to information on: healthy lifestyles; illness prevention; disease management; and program eligibility. They also provide services such as foot-care clinics, blood-pressure clinics, and care-giving workshops. Discussions are ongoing with non-profit organizations to establish community resource centres. The Department of Social Development provides funding for the establishment of the centres. For example, the Senior and Healthy Aging Secretariat invested $30,000 in 2008-09 to expand services offered by a community resource centre in Moncton.

Improving community partnerships

The provincial government supports building and improving partnerships with community-based organizations that serve seniors. Through strategic investments, more respite, telephone reassurance, and friendly visiting services will be provided to seniors. These services are being developed in partnership with the Canadian Red Cross Society, the New Brunswick Senior Citizens Federation, and L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick.

Go Ahead Seniors/Aînés en Marche will organize 72 healthy lifestyle days this year. Seniors and their caregivers will be able to receive information about living independently longer through active living, wellness, and disease prevention. There will also be opportunities for seniors to have their blood pressure, blood sugar, or cholesterol levels checked by a health-care professional.

L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick will collaborate with the provincial government to improve seniors' services. It will run 20 sessions on healthy lifestyles this year.

Providing choices for seniors

Today's seniors have told the provincial government they want choices if and when they decide they need more support. They want their care to be accessible, affordable, and co-ordinated. Home support, supportive housing, special-care homes, and nursing home services are available. The long-term care industry – including the services delivered – is being transformed because seniors are looking for more choices and because their numbers are growing.

The departments of Social Development and Health work in partnership to deliver long-term-care services. Assessments for long-term care and case management services are offered in partnership with the Extra-Mural Program and Mental Health Services. Private service providers offer home and community support services to eligible long-term care clients. Services are available in the official language of the client's choice.

Keeping seniors at home

Seniors have told the provincial government that they want to be at home for as long as possible. They want to be independent and socially involved. They are healthier and happier when able to continue with their everyday lives and contribute to their families and their communities. The Department of Social Development and the Senior and Healthy Aging Secretariat are leading the cause for seniors in this regard by making sure support is available for the those wishing to continue living at home and in their communities.

Providing day-activity centres

Day-activity centres help families keep their seniors at home and in their communities by providing daytime accommodations and activities while family caregivers attend work, personal appointments, or do errands. Sixteen day-activity centres are in operation; they are located in the Moncton, Saint John, Fredericton, and Miramichi regions and on the Acadian Peninsula. More are expected to open in Bathurst, Edmundston, and Campbellton. The centres are operated by community organizations; alternatively, they are privately owned. The centres set their rates. The provincial government

subsidizes the service by covering a portion of the cost per seat. Costs for transportation to and from the centres are usually the responsibility of the participant receiving in-home support services or the primary provider for clients in an alternate family living arrangement. The provincial government may provide financial assistance if transportation costs are too much for a given client. The most economical means of transportation is preferred.

Offering home support

Home support is an important element in the provincial government's long-term care strategy. Many seniors are staying in their homes longer than before. They prefer to remain in their homes with help from home support workers when they need it. About 4,500 seniors use this program.

In-home support services consist of assistance with personal care needs such as help with dressing, bathing, and grooming; assistance with housekeeping, which may include cleaning, laundry, meal preparation, and respite care. These services are provided largely through third-party contracts with home support agencies.

Investments in home support total more than $95 million per year. Seniors living alone as well as those living with family caregivers may take advantage of the program. For example, respite services are available for family caregivers who may be absent for a period. Home support workers can provide this service when family caregivers work outside the home or need additional support in the home. These services can include personal care for the senior, housekeeping, and meal preparation. The Department of Social Development carries out needs and income-assessments for home support services.

The client may be required to pay for a part of the service, depending on the income of the household.

To recruit and retain home support workers, the provincial government has increased their wages by 12.5 per cent since 2006. The maximum hours of home support has increased to 336 hours per month.

About 4.3 million hours are requisitioned each year from home support agencies to provide support for seniors in New Brunswick. The provincial government also subsidizes Meals on Wheels to complement home support services. A total of $1.8 million was provided for these services in 2008-09.

Under the Extra-Mural Program, some persons can receive short-term care of up to 30 days of home support services to prevent unnecessary hospitalization and to allow them to return home while waiting for a long-term care assessment. Without this service, some seniors would remain in hospital because they have not been assessed for services and because they would not have access to support services upon returning home.

Eligible tenants living in supportive housing arrangements for seniors may receive up to 14 hours per week of personal care services under the Department of Social Development's long-term care program. This option offers seniors a combination of personal freedom in private accommodations and assistance with personal care as needed.

The provincial government recognizes home support is a priority for seniors and that this is instrumental for the sustainability of the long-term care system.

Recruitment and retention of home support workers is therefore important. Effective April 1, 2009, the hourly rate paid to home support agencies increased to $14.26 from $13.61. All of this increase goes directly to the workers in wages and benefits as part of a $2.2 million investment in home support in 2009-10. As a result, the wages and benefits portion of the hourly rate should be about $12 per hour.

The New Brunswick Home Support Association, the Departments of Social Development and Post Secondary Education, Training and Labour have created working groups to develop solutions related to education, training, recruitment, compensation, and benefits for home support workers. Guided by a steering committee and supported by $100,000 in provincial funding, these groups are developing long-term sustainable solutions for home care. One of the goals is to have the salary paid to home support workers linked to the achievement of minimum training requirements as set out by the Department of Social Development and the New Brunswick Home Support Association.

By linking future wage increases to training, salaries will better reflect experience and skills of workers and more and better trained staff will be available to provide home support services. This training will be tailored to meeting the level of personal care required based on the assessed needs of senior clients.

Seniors and their home support workers spend a great deal of time together. They must be compatible in their working relationship and be able to work together safely. Depending on the mobility of the senior, home support workers may face some physical challenges on the job. To help agencies with finding the proper match between worker and client, the provincial government

A national survey suggests 70 per cent of older Canadians have some kind of mobility or health issue that affects their quality of life.

is providing funding for agencies to conduct an initial two-hour assessment of the home environment prior to assigning a worker. Funding for this assessment became effective May 1, 2009, and it will total $25,500 per year. The establishment of this process will provide for better quality and continuity of care as workers are placed in home situations better suited to their physical capabilities and the clients' needs. It is being well-received by agencies.

Many seniors requiring home support live in isolated parts of the province. This makes it difficult to deliver home support services to them; workers must often travel long distances. The increasing costs of gasoline and automobile insurance have made it increasingly difficult for home support agencies to provide mileage to their employees.

Effective Oct. 1, 2009, the provincial government will increase the transportation allowance to home support workers to four per cent from three per cent (based on hours worked) in urban areas and to five per cent from four per cent (based on hours worked) in rural areas. These increases will represent a $240,000 investment in home support, and they will be the first travel allowance increases granted since 2005.

Providing affordable housing

The provincial government invests in affordable housing opportunities for independent, low-income seniors who do not own their own homes. Support is provided in the form of subsidized rental accommodations in public housing units, non-profit housing units, and privately-owned affordable housing units.

Most low-income tenants living in these facilities have their rents reduced to 30 per cent of adjusted household income. Eligibility for government-assisted housing is based on household income and housing needs.

The Department of Social Development provides housing subsidies for about 6,250 senior households, and this number is increasing. For example, under the province's Affordable Rental Housing Program, about 250 senior units have been built since 2006.

In May 2009, the federal and provincial governments signed a renewed Canada-New Brunswick Affordable Housing Program Agreement and an extension of the Housing Renovation Program Agreement.

Under the agreement, the two governments will make a joint investment of $99 million to build homes and renovate existing affordable housing. The federal contribution is $53 million, while the provincial contribution is $46 million. These investments will help low-income households, seniors and families get access to safe, secure affordable housing in New Brunswick.

Providing home renovations

Supportive housing programs are also available to help low-income seniors renovate their home or rental accommodations to improve accessibility.

Forgivable loans are provided and range from $3,500 to $10,000, depending on the program, the type of accommodation, and the modifications required. Programs helping disabled seniors with accessibility include the Rental Residential Rehabilitation Assistance Program, the Federal Provincial Repair Program, and the Home Adaptations for Seniors Independence Program.

Seniors may also be eligible for the Energy Efficiency Retrofit Program for low-income households to help with home upgrades to reduce energy costs. Assistance for homeowners may either be a grant or a repayable loan. Owners of residential rental properties are also eligible for a grant. The amount of grant assistance varies by type of structure. An energy evaluation is required for all applicants. For homeowners, a grant is available up to $4,500. The maximum grant for rental accommodations is $1,500 per unit. Landlords are not permitted to increase rents as a result of energy upgrades. Since 2007, the Energy Efficiency Retrofit Program has been expanded to include an additional 1,500 households.

Helping with home heating

The Department of Social Development offers a heating allowance for seniors living in subsidized housing and not having their heating costs included in their rent.

Assistance varies depending on needs of the household and the type of unit occupied. The average heating allowance for a senior household, one-bedroom unit is $83 per month.

The Department of Social Development also offers an emergency fuel benefit to low-income New Brunswickers. The department provides help on a case-by-case basis to a client or applicant experiencing an emergency as it relates to heating costs. The benefit may be up to $550 per year.

Providing emergency home repairs

The Department of Social Development provides additional assistance for health and safety upgrades

to a home or rental property. The Federal Provincial Repair Program provides financial help to low-income homeowners occupying substandard housing to repair, rehabilitate, or improve their dwellings to a minimum level of health and safety. Assistance is a loan, a portion of which may be forgiven. The Emergency Repair Program offers a grant to homeowners for health and safety upgrades. Repairs under this program are limited to upgrades required to render housing fit for human habitation.

Long Term Care Expenditures

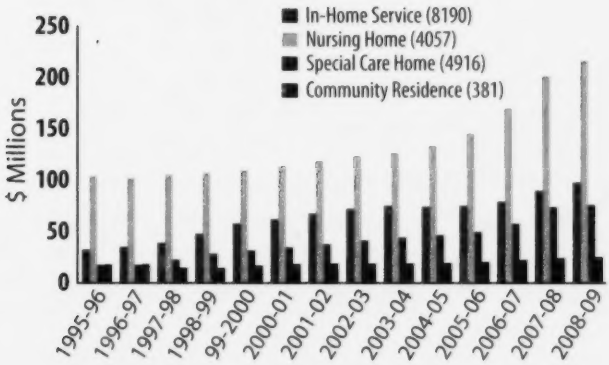

Helping seniors who need more support: special-care homes

Special-care homes play an important role in making sure seniors have options, support, and care when they need it. Each year, about $76 million is invested in special-care home services. The provincial government's investments in special-care home services have increased by

$25 million since 2006, due in part to increases in subsidies for residents and to an increase in the total number of residents.

Special-care homes are privately owned and operated. The Department of Social Development licenses them and inspects them each year. A total of 4,575 persons, most of them seniors, live in 430 special-care homes. They may apply for financial assistance to cover some of the costs for their care. For clients in special care homes, the maximum amount of assistance increased to $74 per day in 2007 from $28.87 per day in 1997, an increase of 156.3 per cent. Special-care home operators may apply for a residential supplement of $16 per day for residents waiting for nursing home placement.

The Department of Social Development has increased the comfort and clothing allowance by five per cent to $135 per month to help seniors pay for personal items, clothing, and some medications not covered by the New Brunswick Prescription Drug Program.

Special-care homes provide services to seniors who require low to moderate levels of care referred to as Level 1 and Level 2 care.

Level 1: clients are generally mobile but require the availability of supervision on a 24-hour basis related to their personal care. They do not need full-time nursing care.

Level 2: clients may require some help or supervision with mobility. They need more individualized help or supervision on a 24-hour basis with personal care and their activities of daily living. They do not need full-time nursing care.

Since 2007, 90 new enhanced special-care home beds have been approved, and 64 existing special-care home beds have been converted to admit clients with Alzheimer's and dementia, known as Level 3B residents. The enhanced special-care home beds help reduce waiting lists in nursing homes. Level 3B clients do not require full-time nursing care. They are medically stable, but they require additional supervision and help due to a physical frailty or dementia. It is expected that, as demand increases, more of these enhanced beds will become available as part of newly constructed facilities.

At the same time, another 11 emergency-care beds in special-care homes have been approved for short-term stays for adults whose care providers are not immediately available due to a crisis.

Some special-care home operators offer independent living and room and board services. Under provincial standards, these services must be provided as distinct and separate operations. The provincial government does not fund independent living, and room, and board; they are privately paid. These accommodations offer independent seniors another choice for their living arrangements.

As the population ages, seniors are looking for more options about how they want to live and where they want to live. Some service providers offer a range of care by operating different facilities on the same site, ranging from independent living accommodations to residential facilities providing enhanced care and supervision. This arrangement usually allows seniors to remain in the same place to obtain increasing levels of support as their condition changes.

Helping seniors who need more support: nursing homes

Nursing homes in New Brunswick are independently owned by non-profit organizations. They are operated by volunteer boards of directors and professional administrators. New Brunswick has 62 nursing homes serving about 4,000 residents.

Policies are in place to ensure that eligible seniors may obtain nursing home services in the official language of their choice. This consideration will continue to be one of the key factors in future approvals for more nursing home beds.

The provincial government funds 85 per cent of the operating costs of nursing homes and maintains oversight of the nursing home industry under the *Nursing Homes Act*.

The provincial government either fully or partially subsidizes most nursing home residents. The cost of nursing of care per resident is about $5,000 per month. The provincial government invests more than $220 million in nursing home services alone each year.

Nursing homes in New Brunswick provide a high-level of care, including full-time nursing care, to the most fragile seniors.

Since 2006, the hours of care in nursing homes have increased to 3.1 hours from 2.85 hours per day per resident. As a result, 283 new staff have been hired to support resident care in nursing homes at a cost of $12 million. The provincial government has made a commitment to implement 3.5 hours of care per day per resident within its mandate, and it plans to do this in a fiscally prudent way.

The provincial government has increased the comfort and clothing allowance by five per cent to $108 per month to help nursing home residents pay for personal items, clothing, and some medications not covered by the New Brunswick Prescription Drug Program.

The high level of care offered in nursing homes is referred to as Level 3 and 4 and includes full-time nursing care.

Level 3: clients have a medically stable physical or mental health condition or functional limitation. They need help and supervision on a 24-hour basis. These residents need a great deal of help with personal care and often need medical attention.

Level 4: clients have difficulties with cognition and /or behaviour, requiring supervision and care on a 24-hour basis. Clients may display aggressive behaviour toward themselves or others. Most often, they need maximum assistance with their personal care and activities of daily living. Often they also require medical care.

Due to rising costs, the provincial government announced an increase in the maximum daily rate for room and board for nursing home residents to a maximum of $83 per day, effective May 1, 2009, from $70 per day. The vast majority of nursing home residents will not be affected by this decision. The rate change will only affect a small percentage of residents who have enough income to pay more for their nursing home care. Financial assistance will be available to those who need it, as has always been the case.

Helping seniors waiting in hospital

Many seniors still continue to wait in hospital for nursing home beds. Most of them need Level 3 or 4 care. Based

The Canadian Institute for Health Information reports this situation accounts for 1.7 million hospital days per year in Canada.

on the provincial government's current resources and the nursing home bed vacancies available, greater efforts are being made to help with their transition to a long-term care facility.

The Departments of Social Development and Health are accelerating the pace of completing long-term care assessments. They are working to refine the process to make it less complex for seniors to deal with and more in tune with their needs, whether they are waiting to enter a long-term care facility or applying for services at home. Improvements to the long-term care assessment process will be in place later in 2009. The improvements will allow for more collaboration and will provide for a streamlined process among the two departments to ensure seniors receive the services best suited to their individual needs.

The Department of Health is working to reduce unnecessary hospital admissions. Families and doctors are being asked to work with government departments to see if some seniors can move to a special care home or get more support in their own home.

Seniors waiting in hospital is challenging situation for New Brunswick and other provinces. In 2008-09, 500 to 600 New Brunswick seniors waited for a nursing home bed, and 80 per cent of them waited in a hospital. Lengthy hospital stays of this nature are occurring in every province.

New Brunswick is no exception to the phenomena of an aging population, so it remains committed to making sure seniors get the care they need. The Department of Social Development wants to make innovative partnerships to provide services, reduce waiting lists, and meet the demands on the long-term care system. At the same time, the department is using its long-term care strategies and policies to contain costs as much as possible.

Our aging population

New Brunswick Population 65+ Years 2000 to 2018

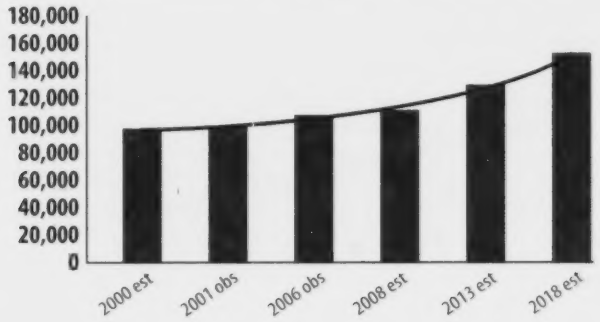

Population figures are observed (obs.) or estimated (est.).

Renewing the nursing home sector

With the demand for nursing home beds on the increase, the provincial government undertook an in-depth analysis of the province's nursing home infrastructure to develop a multi-year capital renewal renovation and replacement plan.

As the population ages, capital work is needed to improve nursing home infrastructure and create new beds.

As construction projects are undertaken, new beds have opened and continue to open in several new and existing nursing homes:

- 75 beds have been created at the Kingsway Care Centre in Saint John, a $15.7 investment;
- 28 beds have added at Drew Nursing Home in Sackville, a $1 million investment;
- Villa Beauséjour in Caraquet opened six beds in 2008 and will open 18 more in 2010, a $21 million investment;

- York Manor in Fredericton opened six beds in October 2007 and will open 10 more in 2010 under Phase II, a $23.3 million investment; and
- 20 beds will open in 2010 at the new Villa Sormany in Robertville, a $17.4 million investment.

Nursing home replacements and /or renovations have taken place at the following facilities:

- Résidences Mgr-Chiasson in Shippagan, a $15.6 million investment;
- Wauklehegan Manor in McAdam, a $6.9 million investment;
- York Manor in Fredericton as part of Phase I, a $12.6 million investment;
- a new nursing home is under construction in Grand Falls with an expected opening in 2010, a $20 million investment; and
- a new Rexton Lions Nursing Home is under construction, a $9.2 million investment.

Planning and development are underway for two other new nursing homes:

- Forest Dale in Riverside Albert, with 10 new beds in 2010, an $11.5 million investment when complete; and

- Villa Saint-Joseph in Tracadie-Sheila, with 10 new beds in 2010, a $17 million investment when complete.

When complete, investments in nursing homes will have totalled $167 million since 2007.

As previously noted, a new capital renewal renovation and replacement plan is being developed for 53 of the province's 62 non-profit nursing homes. This plan includes the establishment of a design and construction management model that will realize substantial savings in design and building costs while also setting the standard for all new nursing home projects managed by the Department of Social Development. The Department of Supply and Services will provide advice and support. The result will be new and modern nursing home infrastructure that is affordable and of good quality.

The capital renewal renovation and replacement plan is critical to the future of long-term care in New Brunswick because of the province's aging population and the age of existing nursing home infrastructure.

New Brunswickers are living longer. Those entering nursing homes have greater needs than in the past. Increasingly, long-term care facilities must accommodate residents with severe cognitive and physical frailties who require a special focus on the physical environment for quality of life.

Modern standards for long-term care call for more spacious facilities, improved quality of space, and more privacy and personal space for residents. The capital renewal and replacement plan must, therefore, reflect the province's demographic trends, the need for more long-term care resources of increased quality, as well as modern design, space, and safety standards for nursing homes.

Adopting new legislation for nursing homes

In March 2009, the provincial government introduced *the Essential Services in Nursing Homes Act*. The legislation designates nursing home workers as providers of essential services. It was passed in the Legislative Assembly of New Brunswick shortly after being introduced.

The legislation means seniors in nursing homes will be safe, protected, and cared for consistently, despite any job action that may occur by unionized workers. The legislation is a relief to seniors and their families and for those who manage and operate the province's nursing homes. If a strike occurs in the nursing home sector, a reasonable number of workers will be required to remain on the job to deliver an acceptable level of support and services.

The act applies to operators of nursing homes as the employers and to unionized nursing home employees, with the exception of registered nurses. The act provides a process for employers and employees, with the assistance of the Labour and Employment Board, to determine which nursing home positions are to be designated as essential. The act also assigns responsibility to inform all unionized employees who are in designated positions. In the event of a strike, those employees notified of being in designated positions must continue to provide essential services in the interest of the health, safety, and security of nursing home residents.

Individual fines or revocation of union certification may be applied for failing to comply with the act. The act includes amendments prohibiting picketing at nursing homes by union members and recruiting replacement workers by the employer.

A copy of the *Essential Services in Nursing Homes Act* is online, www.gnb.ca/legis/bill/pdf/56/3/Bill-41.pdf

Focusing on innovation

The provincial government has made a commitment to create an estimated 700 nursing home beds during the next 10 years. The provincial government is moving to create 318 new beds in the next three years, including the opening of 216 new beds in 2010 through a public-private partnership.

This partnership will allow the province to open quickly 216 nursing home beds. Three nursing homes, as part of campus-style housing complexes, are under construction in Fredericton, Quispamsis, and Riverview.

Each complex will feature independent and supportive housing accommodations as well as 72 nursing home beds. The facilities will be subject to the same standards of care, inspections, and licensing requirements of other nursing homes, and they will give seniors more choices.

Delivering innovation in service delivery

Seniors want choices and flexibility in determining their care plans. This is why the Department of Social Development is developing a pilot for a self-directed model for long-term care. This project involves exploring direct payment options for clients eligible to receive support services from the provincial government. Seniors would manage the costs of their support services themselves. They would also determine within general criteria, how, when, and where their care would be provided. The department is looking at similar programs in other provinces to see what could be applied in New Brunswick.

Making overall improvements and investments

The provincial government, under the current mandate, has undertaken several initiatives to improve services. Seniors' assets have been protected. Financial help for special-care home residents has increased. Health-care costs are covered in nursing homes. The hours of nursing home care as well as the maximum hours of home support services have increased. Improvements have been made to the wages and travel allowance of home support workers.

In 2009-10, the total budget for home support, special-care home services and nursing home services will reach $436.2 million. These services provide care and support to 17,500 New Brunswickers, most of whom are seniors.

Since 2006, the budget for nursing home services has increased by more than 27 per cent. This is representative of the province's aging population and the provincial government's commitment to provide continuity of care to seniors.

Providing pay equity in long-term care

Under the provincial government's wage gap reduction initiative, New Brunswick has undertaken a pay equity exercise for home support workers. Pay equity means equal pay for work of equal value.

This initiative will benefit an estimated 3,000 women employed by home support agencies. The exercise evaluates the jobs of home support workers, which are predominately female, as compared to a male-dominated occupation performing similarly valued work. It will ensure that all home support workers are paid fairly and equally for the work they do.

A job evaluation committee, made up of home support workers, agency operators and government officials, will conduct the job evaluation, following the completion of a job analysis questionnaire by home support workers.

Recommendations on pay equity are expected to be submitted to the provincial government during the current fiscal year.

A similar pay equity exercise is being undertaken for the province's 3,100 nursing home workers, most of whom are women.

The provincial government will support both of these private sector groups with pay equity adjustments beginning in 2010-11, pending the results of the job evaluation processes.

Providing low-income seniors benefit

The Department of Finance provides the Low-Income Seniors Benefit. Since 2006, this benefit has more than doubled. It rose to $300 in 2009 and will increase to $400 in 2010. It will provide additional tax relief for low-income seniors of $3.5 million in 2009-10, rising to $7.4 million in 2010-11 and to $8.2 million in 2011-12. Seniors who receive one of the following federal benefits may be eligible for the benefit: the Guaranteed Income Supplement; the Canada Pension Plan survivor allowance; or the federal allowance. About 30,000 low-income seniors apply each year.

Planning and being accountable

As New Brunswick's population continues to age, further planning and preparation will be needed for sustainability of the long-term care system.

The Departments of Social Development and Health are collaborating in the development of statistical models to help guide future policy development as it relates to long-term care, funding allocations and identifying human resources needed to support system demands. These models will link current long-term care data in New Brunswick with current and future demographic data to help predict the future needs of seniors receiving long-term care services. It will allow the two departments to test policy and program scenarios to ensure the services being built will support the services that seniors will need. It will be one of the first models of its kind in Canada.

Setting benchmarks for success

In today's fiscal reality, all investments must demonstrate value-for-money to New Brunswick taxpayers – quality services for investments made. With the cost of long-term care on the rise, benchmarks and accountability are needed in all aspects of the system. Part of that accountability involves developing performance measures for services and programs. Meanwhile, benchmarks must be set to help compare today's efforts against future demands.

The Department of Social Development is examining what other jurisdictions are doing in this regard. Before the end of 2009, the department will have in place performance measures and benchmarks based on best practices. It will be developing strategies for the ongoing sharing of this information.

The Public Health Agency of Canada reports that within a decade, adults aged 65 and over will outnumber children under the age of 15. By 2021, one in five Canadians will be over the age of 65.

Looking to the future

The province's progress in long-term care is focused on these major themes: wellness and disease prevention, quality services, innovation, and sustainability. The provincial government is taking concrete steps to invest in keeping seniors healthy, active, and out of the long-term-care system.

Investments in the home support program are helping them remain at home for as long as possible. Seniors' resource centres and day activities support seniors and their family caregivers in the community.

Special-care homes are available to provide additional care and assistance when it is needed. Nursing home beds are being created for those needing a higher level of care and to prepare New Brunswick for the demographic challenges that lie ahead.

With the baby boomers about to retire, New Brunswick faces a daunting challenge in long-term care. The provincial government is committed to meeting that challenge through the strategies described in this report. Evidence shows New Brunswick has made excellent progress.

The provincial government will continue to invest significantly in programs and services for seniors to make sure they get the care they need at the right time, in the right place. The provincial government will be there for seniors, now and in the future. Its long-term vision for senior care, *Be independent. Longer*, will continue to serve as a guide. This report encompasses part one of the provincial government's implementation of its long-term strategy. It also reflects the provincial government's commitment to report regularly to seniors and their families on its progress.

Être là pour les aînés du Nouveau-Brunswick :
Nos progrès en matière de soins de longue durée

Partie I de la mise en œuvre de

Soyez autonome.
Plus longtemps.

La stratégie de soins de longue durée du Nouveau-Brunswick

septembre 2009

New Nouveau
Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

Être là pour les aînés du Nouveau Brunswick:
Nos progrès en matière de soins de longue durée

Partie 1 de la mise en oeuvre de

Soyez autonome. Plus longtemps.

La stratégie de soins de longue durée du Nouveau-Brunswick

Septembre 2009

Être là pour les aînés du Nouveau-Brunswick :
Nos progrès en matière de soins de longue durée

Septembre 2009

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton N.-B. E3B 5H1
CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-55471-227-4

CNB 6375

Table des matières

Message du ministre d'État aux Aînés 1
Favoriser la santé et la participation des aînés 3
Proposer des forums des aînés 4
La publication d'un nouveau guide pour les aînés 5
La création de centres de ressources communautaires 6
L'amélioration des partenariats communautaires 6
Donner plus de choix aux aînés 7
Le maintien des aînés à leur domicile 8
Fournir des centres d'activités de jour 8
Offrir un soutien à domicile 9
Procurer des logements à prix abordable 13
Les rénovations résidentielles 14
Une aide pour le chauffage domiciliaire 15
Une aide pour des réparations domiciliaires urgentes 16
Les foyers de soins spéciaux pour les aînés nécessitant plus de soutien 17
Les foyers de soins pour les aînés nécessitant plus de soutien 20
L'aide aux aînés en attente à l'hôpital 22
Le renouvellement du secteur des foyers de soins 24
L'adoption d'une nouvelle loi sur les foyers de soins 27
Cap sur l'innovation 29
Inclure l'innovation dans la prestation des services 29
Des améliorations et des investissements à l'échelle globale 30
L'équité salariale dans le domaine des soins de longue durée 30
La prestation pour les aînés à faible revenu 32
La planification et la responsabilisation 32
L'établissement de points repères de la réussite 33
Les perspectives d'avenir 34

Message du ministre d'État aux Aînés

Les aînés du Nouveau-Brunswick ont contribué à faire de notre province un lieu où nous pouvons nous sentir chez nous et mener une vie meilleure. Grâce aux efforts de nos aînés, notre province est devenue un endroit dont nous sommes fiers. Ils ont combattu dans les guerres mondiales, élevé leur famille, érigé des collectivités et façonné la culture et la qualité de vie dont nous bénéficions de nos jours. Les aînés du Nouveau-Brunswick méritent notre respect et aussi, quand ils en ont besoin, un accès à de bons services donnés au bon moment et au bon endroit dans la langue officielle de leur choix.

Parmi les 113 600 aînés du Nouveau-Brunswick, environ 85 pour cent vivent de manière autonome sans se prévaloir des services de soins de longue durée offerts par le gouvernement provincial. La grande majorité d'entre eux mènent une vie indépendante, active et évolutive. Cela perpétue leur mode de vie, leur esprit d'initiative personnel et leur désir d'être autosuffisants.

La plupart des aînés du Nouveau-Brunswick valorisent la participation, le dynamisme et l'enthousiasme, et continuent de contribuer à la vitalité de leur collectivité. De plus, ils influent de façon marquée sur la société par l'intermédiaire de la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick et de l'Association acadienne et francophone des aînées et aînés du Nouveau-Brunswick. De plus, beaucoup d'entre eux sont impliqués dans des clubs d'aînés, le bénévolat et le travail communautaire. Enfin, environ quatre pour cent des personnes âgées de plus de 65 ans détiennent encore un emploi.

Il est prévu que la population des aînés doublera au Nouveau-Brunswick d'ici 20 ans. Le système des soins de longue durée de la province fera donc face à un accroissement important de la demande et, par conséquent, le Nouveau-Brunswick doit se doter d'une stratégie à long terme. C'est pourquoi le gouvernement provincial a publié en 2008 une stratégie

intitulée *Soyez autonome plus longtemps.* Les fondements de cette stratégie reposent sur la promotion de la santé et du mieux-être, le soutien aux familles et une assistance pour aider les aînés à conserver un mode de vie autonome aussi longtemps que possible.

La stratégie provinciale et les progrès accomplis en matière de soins de longue durée démontrent l'engagement du gouvernement envers les aînés et ses préparatifs en vue de relever les défis démographiques à l'avenir. En passant à l'action dès maintenant, le gouvernement provincial veille à ce que les aînés puissent demeurer autonomes plus longtemps et que des soins de longue durée de qualité supérieure continuent d'être offerts au Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick sera un endroit où il fera bon vivre à tout âge.

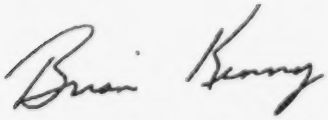

L'honorable Brian Kenny

Favoriser la santé et la participation des aînés

Le Secrétariat des aînés en santé a été créé en vue de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de soins de longue durée. Un de ses principaux buts est d'encourager les aînés à rester en santé, actifs et autonomes aussi longtemps que possible afin d'empêcher une hausse trop importante de la demande de services de soutien ou de places dans les foyers de soins, qui rendrait difficiles la gestion et le financement de ces secteurs à long terme. En outre, les aînés qui prennent en charge leur santé bénéficient d'une qualité de vie rehaussée. Ils jouissent alors d'une meilleure santé et sont plus heureux. Ils peuvent aussi faire des apports positifs à leur famille et à leur collectivité, et améliorer leur autonomie et leur bien-être.

Les aînés qui désirent être autonomes peuvent réaliser des objectifs de mieux-être et de vie active. Ils veulent non seulement continuer à vivre chez eux tant qu'ils le pourront, rester actifs et participer à la vie de leur famille et de leur collectivité, mais aussi collaborer avec le gouvernement provincial afin que l'approche « aînés en santé » devienne une priorité. Pour ce faire, nombre d'aînés donnent déjà l'exemple à leurs pairs et aux Néo-Brunswickois plus jeunes de la façon dont le mieux-être et la vie active peuvent contribuer à une meilleure santé et une plus grande longévité.

Les objectifs du gouvernement provincial en matière de mieux-être et de vie active sont notamment :

- encourager les aînés qui courent le risque d'adopter un mode vie inactif et de négliger leur santé à se joindre à la majorité de leurs pairs qui sont actifs et prennent soin de leur santé;

- procurer de l'aide et de l'information aux aînés pour qu'ils en apprennent davantage sur la nutrition, l'exercice physique et la prévention des maladies;
- promouvoir une perspective holistique, selon laquelle le mieux-être incorpore l'esprit, le corps et l'âme;
- inciter plus d'aînés à s'impliquer dans des clubs sociaux, les écoles et les organismes communautaires où ils peuvent faire du bénévolat, faire part de leurs connaissances et de leur sagesse, nouer des relations sociales, se faire de nouveaux amis et trouver de la compagnie;
- collaborer avec les collectivités et les municipalités pour assurer aux aînés des déplacements sécuritaires au sein de leur collectivité;
- favoriser les contributions des aînés à la société;
- garantir que les aînés sont traités avec dignité et respect.

Proposer des forums des aînés

Les discussions sur les enjeux touchant les aînés rehaussent la sensibilisation du public et rapprochent les Néo-Brunswickois pour un partage de l'information sur les manières d'améliorer les services et les programmes conçus pour les aînés.

En février 2009, le Secrétariat des aînés en santé a organisé un forum des aînés sur le mieux-être et la vie active. Treize organisations provinciales y ont participé et fourni de précieux renseignements, qui serviront au

gouvernement provincial pour faire progresser son plan visant à aider les aînés à continuer d'être actifs et en santé et de s'impliquer dans la société. L'information provenant de ce forum est communiquée actuellement aux divers intervenants, afin que le message du mieux-être et de la vie active soit diffusé dans toute la province. D'autres forums de ce genre sont prévus.

Pour sa part, le Secrétariat des aînés en santé, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, a tenu en avril 2009 un forum sur les aînés en santé et les collectivités amies des aînés. Cette activité a rassemblé des représentants des collectivités, des intervenants, ainsi que des représentants du gouvernement. Le but du forum était de favoriser la création de meilleurs milieux de vie, plus sains et sécuritaires pour les aînés. Il a aussi souligné la réalité du vieillissement de la population au Canada et l'importance de créer des collectivités amies des aînés, qui soutiennent les intérêts des personnes de ce groupe d'âge. Les sujets de discussion comprenaient l'accessibilité à des moyens de transport publics et privés, la sécurité dans les rues et les immeubles, et les occasions pour les aînés de participer à des activités civiques, culturelles, éducatives et de bénévolat.

La publication d'un nouveau guide pour les aînés

Le Secrétariat des aînés en santé a produit en mai 2009 un nouveau guide provincial à l'intention des personnes âgées. Publié dans les deux langues officielles, il fournit aux aînés des renseignements à jour sur les services et les programmes fédéraux et provinciaux offerts au Nouveau-Brunswick. C'est un document convivial qu'il est possible de se procurer auprès du bureau du Secrétariat des aînés en santé à Fredericton et des bureaux régionaux

du ministère du Développement social. Il est également possible de le consulter sur Internet à l'adresse http://www.gnb.ca/0182/index-f.asp.

La création de centres de ressources communautaires

Des centres de ressources communautaires pour les aînés sont actuellement en cours de développement. Ces centres procurent l'accès à des renseignements sur les modes de vie sains, la prévention des maladies, la gestion des soins thérapeutiques et l'admissibilité aux programmes. Ils offrent également des services comme des cliniques de soins des pieds ou de pression artérielle et des ateliers pour des fournisseurs de soins. Des discussions sont en cours avec des organismes sans but lucratif en vue de créer des centres de ressources communautaires. Le ministère du Développement social fournit un financement pour la création de ces centres. Par exemple, le Secrétariat des aînés en santé a investi 30 000 dollars au cours de l'exercice 2008-2009 afin d'élargir les services offerts par un centre de ressources communautaires situé à Moncton.

L'amélioration des partenariats communautaires

Le gouvernement provincial appuie la création et l'amélioration de partenariats avec des organismes communautaires qui desservent les aînés. Grâce à des investissements stratégiques, davantage de services de soins de relève, de réconfort téléphonique et de visites amicales pourront être offerts aux aînés. Ces services sont en cours d'élaboration en partenariat avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, la Fédération des citoyens

aînés du Nouveau-Brunswick et L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick.

Le programme Aîné.e.s en marche/Go Ahead Seniors organisera 72 journées de mode de vie sain cette année. Les aînés et leurs fournisseurs de soins pourront y obtenir de l'information sur la poursuite prolongée d'une existence autonome grâce à un mode de vie actif, au mieux-être et à la prévention des maladies. Des occasions de faire vérifier par des professionnels de la santé leur pression artérielle, leur glycémie ou les niveaux de cholestérol seront aussi offertes aux aînés.

L'Association acadienne et francophone des aînées et des aînés du Nouveau-Brunswick collaborera avec le gouvernement provincial en vue d'améliorer les services aux aînés. En outre, elle présentera vingt séances sur les modes de vie sains cette année.

Donner plus de choix aux aînés

Les aînés actuels ont communiqué au gouvernement provincial leur désir d'avoir des choix quand ils auront besoin d'un plus grand soutien. Ils veulent que leurs soins soient accessibles, coordonnés et offerts à des coûts abordables. Des services de soutien à domicile, des logements avec services de soutien, des foyers de soins spéciaux et des services de foyers de soins sont déjà disponibles. Le secteur des soins de longue durée (y compris les services fournis), subit une transformation profonde en ce moment, parce que les aînés sont de plus en plus nombreux et qu'ils recherchent plus de choix.

Les ministères du Développement social et de la Santé travaillent en partenariat pour fournir des services de

soins de longue durée. Des évaluations pour les services de soins de longue durée et de prise en charge sont offertes de concert avec le Programme extra-mural et les Services de santé mentale. Des fournisseurs privés, quant à eux, proposent aux clients admissibles aux soins de longue durée des services communautaires et de soutien à domicile. Les services sont disponibles dans la langue officielle choisie par le client.

Le maintien des aînés à leur domicile

Les aînés ont aussi informé le gouvernement provincial qu'ils veulent continuer d'habiter chez eux aussi longtemps que possible, car ils désirent mener une vie autonome et s'impliquer dans la société. Ils jouissent d'une meilleure santé et sont plus heureux quand ils peuvent poursuivre leurs activités quotidiennes et contribuer à la vie de leur famille et de leur collectivité. Le ministère du Développement social et le Secrétariat des aînés en santé sont les chefs de file dans le dossier des aînés, en ce qui a trait à s'assurer qu'un soutien sera mis à la disposition de ceux qui désirent continuer à vivre dans leur domicile et leur collectivité.

Fournir des centres d'activités de jour

Les centres d'activités de jour aident les familles à garder leurs aînés dans leur domicile et leur collectivité en leur fournissant des activités et un accueil de jour durant les périodes où les aidants membres de la famille sont au travail, se rendent à des rendez-vous personnels ou font des courses. Seize centres d'activités de jour sont en opération actuellement : ils sont situés dans les régions de Moncton, Saint John, Fredericton et Miramichi, et dans la Péninsule acadienne. Il est prévu que d'autres seront

ouverts à Bathurst, Edmundston et Campbellton. Les centres sont opérés par des organismes communautaires ou, encore, ils appartiennent à des organisations privées. Ces centres fixent leurs propres taux, et le gouvernement provincial subventionne le service en remboursant une partie des coûts par place. Les coûts de transport entre le domicile et le centre sont habituellement à la charge du participant qui reçoit des services de soutien à domicile ou du fournisseur principal pour les clients ayant des dispositions de rechange de vie en famille. Le gouvernement provincial peut fournir une aide financière si les coûts de transport sont trop élevés pour un client donné. Les moyens de transport les plus économiques sont privilégiés.

Offrir un soutien à domicile

Le soutien à domicile est un élément important de la stratégie de soins de longue durée du gouvernement provincial. Beaucoup d'aînés vivent dans leur domicile plus longtemps qu'auparavant. Ils préfèrent pouvoir habiter chez eux en bénéficiant de l'aide des fournisseurs de services de soutien à domicile quand ils en ont besoin. Approximativement 4 500 aînés utilisent ce programme.

Les services de soutien à domicile offrent une aide non spécialisée pour les soins personnels (habillement, bain et toilette) et les tâches ménagères (entretien, lavage et préparation des repas), de même que des services de relève. Ces services sont offerts en grande partie par l'entremise de contrats avec des organismes de services de soutien à domicile.

Les investissements à l'égard du soutien à domicile totalisent plus de 95 millions de dollars annuellement. Les aînés vivant seuls, ainsi que ceux qui habitent avec des

aidants membres de la famille, pourraient bénéficier de ce programme. Par exemple, des services de relève sont offerts aux aidants membres de la famille qui pourraient s'absenter pour une certaine période. Les fournisseurs du soutien à domicile peuvent fournir ce service lorsque les aidants membres de la famille travaillent à l'extérieur ou nécessitent un soutien additionnel chez eux. Ces services peuvent comprendre des soins personnels à la personne âgée, l'entretien ménager et la préparation des repas. Le ministère du Développement social mène des évaluations des besoins et du revenu pour les services de soutien à domicile. Selon le revenu du ménage, il est possible que le client ait à payer une partie du coût des services.

Pour faciliter le recrutement et la rétention des travailleurs chargés du soutien à domicile, le gouvernement provincial a augmenté leur salaire de 12,5 pour cent depuis 2006. De plus, le nombre d'heures maximum de soutien à domicile a été rehaussé à 336 heures par mois.

Chaque année, environ 4,3 millions d'heures de travail sont réquisitionnées auprès des agences de soutien à domicile afin de fournir des services aux aînés du Nouveau-Brunswick. En complément des services de soutien à domicile, le gouvernement provincial subventionne aussi des services de repas à domicile (Meals on Wheels). Une somme totale de 1,8 million de dollars a été versée pour ces services en 2008-2009.

Grâce au Programme extra-mural, certaines personnes peuvent recevoir des soins de courte durée liés à des services de soutien à domicile pendant un maximum de 30 jours, afin d'éviter l'hospitalisation et de leur permettre de retourner chez elles en attendant l'évaluation relative aux soins de longue durée. Sans ce service, certains

aînés resteraient à l'hôpital, parce que leur cas n'a pas été évalué et qu'ils ne disposeraient pas de services de soutien après le retour à leur domicile.

Les locataires admissibles vivant dans des logements avec services de soutien pour les aînés peuvent recevoir jusqu'à quatorze heures par semaine de services de soins personnels, aux termes du Programme de soins de longue durée du ministère du Développement social. Cette option offre aux aînés une combinaison intéressante : la liberté personnelle que procure un domicile privé, ainsi qu'une aide pour les soins personnels au besoin.

Le gouvernement provincial a fait du soutien à domicile pour les aînés une priorité, et cela contribue à la durabilité du système des soins de longue durée.

Par conséquent, le recrutement et la rétention des travailleurs relativement au soutien à domicile sont très importants. À compter du 1er avril 2009, le taux horaire payé aux agences de soutien à domicile est passé de 13,61 dollars à 14,26 dollars. Cette augmentation est acheminée directement aux travailleurs sous forme de salaires et d'avantages sociaux, et fait partie d'un investissement de 2,2 millions de dollars dans le soutien à domicile en 2009-2010. Donc, la portion salaires et avantages sociaux du taux horaire devrait être de douze dollars l'heure environ.

L'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick, le ministère du Développement social et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont mis sur pied des groupes de travail en vue d'élaborer des solutions en ce qui a trait à l'éducation, à la formation, au recrutement, à la rémunération et aux avantages sociaux pour les fournisseurs des services

de soutien à domicile. Guidés par un comité directeur et appuyés par un financement provincial de 100 000 dollars, ces groupes s'activent à mettre au point des solutions durables pour les soins à domicile à long terme. L'un des objectifs est que le salaire payé aux travailleurs en soutien à domicile soit relié à l'accomplissement d'exigences minimales de formation, tel qu'énoncé par le ministère du Développement social et l'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick.

En reliant les futures augmentations salariales à la formation, les salaires devraient mieux correspondre à l'expérience et aux compétences des travailleurs. En outre, davantage de personnel mieux formé sera disponible pour la prestation des services de soutien à domicile. Cette formation sera adaptée pour répondre au niveau des soins personnels requis, d'après les évaluations des besoins des clients âgés.

Les aînés et les travailleurs en soutien à domicile qui leur donnent des soins passent beaucoup de temps ensemble. Cette relation de travail doit donc être basée sur la compatibilité de ces personnes et leur capacité de collaborer de façon sécuritaire. Selon la mobilité de l'aîné, les travailleurs en soutien à domicile peuvent avoir à surmonter certains défis sur le plan physique. Afin d'assister les agences dans leur recherche en vue du jumelage approprié du fournisseur de soins et du client, le gouvernement provincial leur offre un financement pour mener une évaluation initiale du milieu de travail à domicile, d'une durée de deux heures, avant d'assigner un travailleur. Le financement pour de telles évaluations, qui totalisera 25 500 dollars annuellement, est entré en vigueur le 1er mai 2009. L'établissement de ce processus procurera une continuité et une qualité rehaussées des soins, puisque les travailleurs œuvreront dans des

Selon un sondage national, 70 pour cent des Canadiens âgés ont un problème quelconque de mobilité ou de santé qui nuit à leur qualité de vie.

situations qui conviennent mieux à leurs capacités physiques et aux besoins des clients. Les agences ont accueilli cette nouvelle mesure de façon positive.

Beaucoup d'aînés qui requièrent un soutien à domicile vivent dans des endroits isolés de la province. Cela augmente le niveau de difficulté lié à la prestation des services de soutien à domicile à ces clients; les travailleurs doivent souvent faire de longs déplacements pour atteindre les lieux de travail. En raison de l'augmentation du prix de l'essence et de l'assurance auto, les agences de soutien à domicile sont de moins en moins en mesure de couvrir les frais de déplacement de leurs employés.

À compter du 1er octobre 2009, le gouvernement provincial augmentera l'indemnité de déplacement versée aux travailleurs en soutien à domicile. Cette augmentation sera de trois à quatre pour cent (en fonction des heures travaillées) dans les régions urbaines et de quatre à cinq pour cent (en fonction des heures travaillées) dans les régions rurales. Elles représenteront un investissement de 240 000 dollars dans le soutien à domicile et seront les premières augmentations des indemnités de déplacement accordées depuis 2005.

Procurer des logements à prix abordable

Le gouvernement provincial investit dans des logements à prix abordable pour les aînés autonomes à faible revenu, qui ne sont pas propriétaires de leur domicile. Un soutien est fourni sous forme de logements locatifs subventionnés dans des ensembles de logements publics, de logements à but non lucratif et de logements privés à prix abordable.

La plupart des locataires vivant dans ces logements peuvent bénéficier d'une diminution de leur loyer

à 30 pour cent du revenu rajusté pour le ménage. L'admissibilité pour les subventions gouvernementales au logement est basée sur le revenu du ménage et les besoins en logements.

Le ministère du Développement social offre des subventions au logement à environ 6 250 ménages d'aînés, et ce nombre est en croissance. Par exemple, dans le cadre du Programme de logement locatif abordable de la province, approximativement 250 logements pour les aînés ont été construits en 2006.

En mai 2009, les gouvernements fédéral et provincial ont signé une modification de l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable et une prolongation de l'Entente sur les programmes d'aide à la rénovation.

En vertu de cette entente, les deux gouvernements effectueront un investissement conjoint de 99 millions de dollars afin de construire des domiciles et de rénover des logements à prix abordable existants. La contribution du gouvernement fédéral est de 53 millions de dollars, alors que celle du gouvernement provincial s'élève à 46 millions de dollars. Ces investissements aideront les ménages, les aînés et les familles à faible revenu à obtenir un logement sûr et sécuritaire à prix abordable.

Les rénovations résidentielles

Des programmes de logements avec services de soutien sont également offerts aux aînés à faible revenu, aux fins de la rénovation de leur domicile ou d'un logement locatif pour en améliorer l'accessibilité.

Les prêts-subventions sont fournis dans une fourchette de 3 500 à 10 000 dollars, selon le programme, le

type de logement et les modifications nécessaires. Les programmes qui viennent en aide aux personnes âgées handicapées, en ce qui a trait à l'accessibilité, comprennent le Programme d'aide à la remise en état des logements locatifs, le Programme fédéral provincial de réparations et le programme Logements adaptés : aînés autonomes.

Les aînés peuvent aussi être admissibles au Programme d'améliorations éconergétiques pour les ménages à faible revenu en vue de recevoir de l'aide pour les mises à niveau domiciliaires afin de diminuer les coûts d'énergie. L'aide offerte aux propriétaires occupants peut être une subvention ou un prêt remboursable. Les propriétaires d'immeubles résidentiels locatifs sont aussi admissibles à recevoir une subvention. Le montant de cette dernière varie selon le type de bâtiments. Une évaluation énergétique est obligatoire pour tous les demandeurs. Le plafond actuel de la subvention versée aux propriétaires est de 4 500 dollars. La subvention maximum pour les logements locatifs s'élève à 1 500 dollars par unité d'habitation. Il est à noter que les locateurs n'ont pas le droit d'augmenter les loyers à la suite des mises à niveau énergétiques qui ont été effectuées. Depuis 2007, le Programme d'améliorations éconergétiques a été élargi pour inclure 1 500 ménages supplémentaires.

Une aide pour le chauffage domiciliaire

Le ministère du Développement social offre une allocation de chauffage aux aînés qui habitent un logement subventionné, dont les coûts de chauffage ne sont pas inclus dans le loyer.

L'aide fournie dépend des besoins du ménage et du type de l'unité d'habitation occupée. L'allocation de chauffage

moyenne pour un ménage constitué d'un aîné vivant dans un logement d'une chambre à coucher est de 83 dollars par mois.

Le ministère du Développement social propose aussi un supplément de chauffage en cas d'urgence aux Néo-Brunswickois à faible revenu. Il procure de l'aide, au cas par cas, au client ou au demandeur qui éprouve des difficultés financières en raison des coûts du chauffage. Le montant du supplément est de 550 dollars au maximum par bénéficiaire par année.

Une aide pour des réparations domiciliaires urgentes

Le ministère du Développement social offre une aide additionnelle pour les mises à niveau sanitaires et sécuritaires d'un domicile ou d'un logement locatif. Le Programme fédéral provincial de réparations fournit une aide financière aux propriétaires occupants à faible revenu, dont les logements sont inférieurs aux normes. Cette aide s'applique à des réparations, à une remise en état ou à des améliorations nécessaires effectuées pour que les logements soient conformes à un niveau minimal d'hygiène et de sécurité. L'assistance financière est sous forme de prêt, dont une partie peut être non remboursable. Le Programme de réparations d'urgence verse une subvention aux propriétaires pour faire des mises à niveau sanitaires et sécuritaires. Les réparations couvertes par ce programme se limitent à celles qui sont nécessaires pour rendre les logements habitables.

Les dépenses pour les soins de longue durée

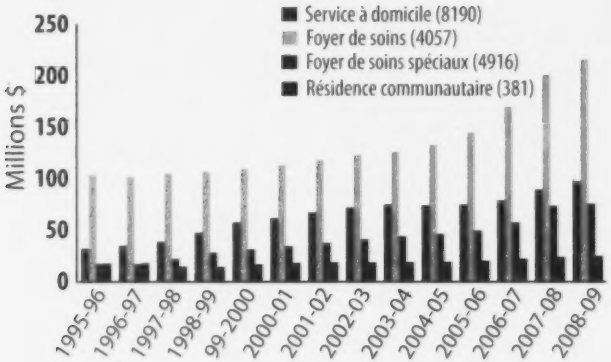

Les foyers de soins spéciaux pour les aînés nécessitant plus de soutien

Les foyers de soins spéciaux jouent un rôle important pour s'assurer que les aînés ont des choix, du soutien et des soins quand ils en ont besoin. Chaque année, environ 76 millions de dollars sont investis dans les services des foyers de soins spéciaux. Ces investissements du gouvernement provincial ont augmenté de 25 millions de dollars depuis 2006, en partie à cause des subventions versées aux résidents et d'un accroissement du nombre total des résidents.

Les foyers de soins spéciaux sont des organismes privés sans but lucratif. Le ministère du Développement social les inspecte et leur délivre un permis chaque année. En tout, 4 575 personnes, dont la plupart sont des aînés, vivent dans 430 foyers de soins spéciaux. Ces résidents peuvent demander une aide financière pour certains des coûts de leurs soins. Pour les résidents des foyers de soins spéciaux, le montant maximum d'assistance est

passé de 28,87 $ par jour en 1997 à 74 $ par jour en 2007, une augmentation de 156,3 pour cent.Les exploitants de foyers de soins spéciaux peuvent présenter une demande de supplément résidentiel de 16 dollars par jour pour les résidents qui sont en attente d'un placement dans un foyer de soins.

Le ministère du Développement social a augmenté l'allocation pour vêtements et menues dépenses de cinq pour cent, à 135 dollars par mois, pour aider les aînés à payer des articles personnels, des vêtements et certains médicaments qui ne sont pas couverts par le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Les foyers de soins spéciaux fournissent des services résidentiels à des aînés qui ont été évalués comme nécessitant des soins de niveau faible à modéré, c'est-à-dire de niveau 1 ou 2.

Niveau 1 : les clients peuvent généralement se déplacer seuls, mais ils doivent pouvoir compter sur une surveillance 24 heures sur 24 pour vaquer à leurs soins personnels. Ils n'ont pas besoin de soins infirmiers à temps plein.

Niveau 2 : les clients peuvent avoir besoin d'un peu d'aide et de surveillance dans leurs déplacements et ils nécessitent une aide ou une surveillance plus individualisées 24 heures sur 24 pour leurs soins personnels et les activités de la vie quotidienne. Ils n'ont pas besoin de soins infirmiers à temps plein.

Depuis 2007, 90 nouveaux lits dans des foyers de soins spéciaux et 64 lits existants de foyers de soins spéciaux ont été convertis pour des clients ayant un diagnostic de démence ou de maladie d'Alzheimer, qui sont désignés résidents de niveau 3B. L'accroissement du nombre de lits

dans les foyers de soins spéciaux aide à diminuer les listes d'attente dans les foyers de soins. Les clients de niveau 3B ne nécessitent pas des soins infirmiers à temps plein. Leur condition médicale est stable, mais ils ont besoin d'aide et de supervision additionnelles en raison de problèmes de fragilité physique ou de démence. Il est prévu qu'au fil de l'accroissement des demandes, ce type de lits sera offert dans de nouvelles installations.

En même temps, 11 autres lits de soins d'urgence dans des foyers de soins spéciaux ont été approuvés pour des séjours de courte durée par des adultes, dont les fournisseurs de soins ne sont pas disponibles temporairement à cause d'une crise.

Certains exploitants de foyers de soins spéciaux offrent aussi une option de vie autonome et des services aux chambres et de pension. D'après les normes provinciales, ces services doivent être fournis en tant qu'opérations distinctes et séparées. Le gouvernement provincial ne finance pas l'option de vie autonome ni les services aux chambres et de pension, qui doivent être payés par les utilisateurs. Ces accommodements procurent aux aînés autonomes d'autres choix de modes de vie.

À mesure que progresse le vieillissement de la population, les aînés désirent avoir plus de choix quant à leur mode de vie et l'endroit où ils habitent. Certains fournisseurs de services offrent une gamme de soins plus grande grâce à l'inclusion de différentes installations sur le même site, allant des logements de vie autonome aux installations résidentielles procurant des soins et une supervision rehaussés. Cette solution permet aux aînés de demeurer au même endroit pour obtenir des niveaux plus élevés de soutien selon l'évolution de leur état.

Les foyers de soins pour les aînés nécessitant plus de soutien

Les foyers de soins du Nouveau-Brunswick appartiennent à des organismes sans but lucratif indépendants. Ils sont dirigés par les membres bénévoles de leur conseil d'administration et des administrateurs professionnels. La province compte 62 foyers de soins qui hébergent environ 4 000 résidents.

Des politiques ont été mises en place pour faire en sorte que les aînés admissibles puissent obtenir les services des foyers de soins dans la langue officielle de leur choix. Cet aspect continuera d'être l'un des facteurs essentiels pris en considération lors d'approbations de nouvelles places dans des foyers de soins.

Le gouvernement provincial finance 85 pour cent des coûts d'exploitation des foyers de soins et effectue la surveillance de ce secteur conformément à la *Loi sur les foyers de soins*.

En outre, le gouvernement néo-brunswickois subventionne en tout ou en partie la plupart des résidents de foyers de soins. Le coût des soins infirmiers est de 5 000 dollars par mois environ. L'État investit plus de 220 millions de dollars par année pour les services des foyers de soins. Les foyers de soins au Nouveau-Brunswick fournissent des soins de niveau élevé, notamment des soins infirmiers, aux aînés les plus fragiles.

Depuis 2006, le nombre d'heures de soins dans les foyers de soins est passé de 2,85 à 3,1 heures par jour par résident. Par conséquent, 283 nouveaux membres du personnel ont été engagés, à un coût de 12 millions de dollars, pour contribuer à la prestation des soins aux résidents des foyers de soins. Le gouvernement provincial

a pris l'engagement de mettre en œuvre un programme de 3,5 heures de soins quotidiens par résident dans son mandat et prévoit réaliser cet objectif de façon prudente sur le plan financier.

Le gouvernement provincial a augmenté l'allocation pour vêtements et menues dépenses à 108 dollars par mois (une augmentation de cinq pour cent) afin d'aider les résidents des foyers de soins à payer des articles personnels, des vêtements et certains médicaments qui ne sont pas couverts par le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick.

Le niveau élevé des soins offerts dans les foyers de soins est désigné comme niveau 3 ou 4 et comprend des soins infirmiers à temps plein.

Niveau 3 : les clients ont une affection physique ou mentale stable du point de vue médical ou une limitation fonctionnelle et nécessitent une aide ou une surveillance 24 heures sur 24. Ces clients ont besoin de beaucoup d'aide pour leurs soins personnels et requièrent souvent des soins médicaux.

Niveau 4 : les clients ont des difficultés sur le plan cognitif ou comportemental et exigent une surveillance et des soins 24 heures sur 24. Ils peuvent faire montre d'agressivité envers eux-mêmes ou envers les autres. Le plus souvent, ils ont besoin d'un maximum d'aide pour leurs soins personnels et les activités de la vie quotidienne. Ils nécessitent souvent des soins médicaux.

En raison de l'accroissement des coûts, le gouvernement provincial a annoncé une augmentation du taux quotidien maximum de la chambre et pension pour les résidents des foyers de soins, qui est passé de 70 à 83 dollars par jour à compter du 1er mai 2009. La grande

majorité des résidents de foyers de soins ne seront pas touchés par cette décision. Le changement de taux n'affectera qu'un faible pourcentage de résidents, qui ont un revenu suffisant pour payer davantage pour les soins qu'ils reçoivent dans les foyers de soins. Une aide financière est offerte à ceux qui en ont besoin, comme cela a toujours été le cas.

L'aide aux aînés en attente à l'hôpital

L'Institut canadien d'information sur la santé rapporte que cette situation correspond à 1,7 million de jours d'hospitalisation par année au Canada.

Nombre d'aînés continuent d'attendre à l'hôpital leur place dans un foyer de soins. La plupart d'entre eux nécessitent des soins de niveau 3 ou 4. Étant donné les ressources actuelles du gouvernement provincial et le nombre de places disponibles dans les foyers de soins, de plus gros efforts sont déployés afin d'aider à la transition de ces aînés vers une installation de soins de longue durée.

Les ministères du Développement social et de la Santé s'efforcent de compléter plus rapidement les évaluations de soins de longue durée. Ils travaillent à raffiner le processus afin que les aînés le trouvent moins compliqué et mieux adapté à leurs besoins, à la fois pour ceux qui attendent leur admission dans une installation de soins de longue durée et ceux qui font une demande de services à domicile. Les améliorations du processus d'évaluation des soins de longue durée seront en place d'ici la fin de l'année 2009. Les améliorations permettront davantage la collaboration et encourageront un processus plus efficace entre les deux ministères, afin de garantir que les aînés reçoivent les services les mieux adaptés à leurs besoins personnels.

De plus, le ministère de la Santé travaille à réduire le nombre des hospitalisations non nécessaires. Les familles et les médecins sont priés de collaborer avec les ministères, afin de déterminer si certains aînés peuvent être transférés dans un foyer de soins spéciaux ou obtenir plus de soutien à leur domicile. C'est le Programme d'intervention rapide du ministère de la Santé qui est chargé de cette initiative.

La situation des aînés hospitalisés, qui sont en attente d'un placement, constitue un gros défi pour le Nouveau-Brunswick et les autres provinces. En 2008-2009, de 500 à 600 aînés néo-brunswickois ont attendu leur place dans un foyer de soins et, pour 80 pour cent d'entre eux, cette attente a eu lieu à l'hôpital. De longs séjours hospitaliers se produisent pour cette raison dans chaque province.

Le Nouveau-Brunswick n'échappe pas au phénomène du vieillissement de la population. C'est pourquoi, le gouvernement maintient son engagement de veiller à ce que les aînés reçoivent les soins dont ils ont besoin. Le ministère du Développement social veut mettre en place des partenariats novateurs pour fournir des services, diminuer les listes d'attente et satisfaire aux exigences du système de soins de longue durée. Concurremment, le ministère se sert de ses stratégies et politiques de soins de longue durée pour contenir les coûts autant que possible.

Le vieillissement de la population

Les données démographiques ont été observées (obs.) ou estimées (est.).

Le renouvellement du secteur des foyers de soins

En raison de l'accroissement de la demande de lits dans les foyers de soins, le gouvernement provincial a amorcé une analyse approfondie de l'infrastructure des foyers de soins de la province en vue d'élaborer un plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations sur plusieurs années.

À mesure que vieillit la population, des travaux d'immobilisations sont indispensables pour améliorer l'infrastructure des foyers de soins et créer de nouveaux lits.

Grâce à la réalisation des projets de construction ci-dessous, de nouveaux lits ont été ajoutés et continuent de s'ajouter dans plusieurs foyers de soins nouveaux et existants :

- au Kingsway Care Centre à Saint John, 75 lits ont été créés grâce à un investissement 15,7 millions de dollars;
- au Drew Nursing Home à Sackville, 28 lits ont été ajoutés, ce qui représente un investissement d'un million de dollars;
- Villa Beauséjour à Caraquet a installé six lits additionnels en 2008 et compte en installer huit de plus en 2010, un investissement total de 21 millions de dollars;
- York Manor à Fredericton a ouvert six lits additionnels en octobre 2007 et compte en ouvrir dix de plus en 2010 dans la phase II du projet, un investissement total de 23,3 millions de dollars;
- la nouvelle Villa Sormany à Robertville offrira 20 lits de plus en 2010, un investissement de 17,4 millions de dollars.

Des rénovations et des remplacements de foyers de soins ont eu lieu pour les installations suivantes :

- Résidences Mgr Chiasson à Shippagan, un investissement de 15,6 millions de dollars;
- Wauklehegan Manor à McAdam, un investissement de 6,9 millions de dollars;
- la phase I du projet à York Manor à Fredericton, un investissement de 12,6 millions de dollars;
- un nouveau foyer de soins est en construction à Grand-Sault dont l'ouverture est prévue en 2010, un investissement de 20 millions de dollars;
- un nouveau Rexton Lions Nursing Home est en construction, un investissement de 9,2 millions de dollars.

Finalement, la planification et l'élaboration de deux projets sont en cours pour l'implantation de deux autres nouveaux foyers de soins :

- Forest Dale à Riverside Albert, comprenant dix nouveaux lits en 2010, ce qui constituera un investissement de 11,5 millions de dollars à l'achèvement du projet;
- Villa Saint-Joseph à Tracadie-Sheila, comprenant dix nouveaux lits en 2010, ce qui constituera un investissement de 17 millions de dollars à l'achèvement du projet.

Lorsque ces projets seront complétés, une somme totale de 167 millions de dollars aura été investie dans les foyers de soins depuis 2007.

Tel qu'il a été indiqué précédemment, un nouveau plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations pour 53 des 62 foyers de soins sans but lucratif de la province est actuellement en cours d'élaboration. Ce plan comprend la création d'un modèle de gestion de la conception et de la construction qui permettra de réaliser des économies substantielles sur les coûts, tout en établissant une norme pour tous les nouveaux projets de foyers de soins gérés par le ministère du Développement social. De plus, le ministère de l'Approvisionnement et des Services fournira des conseils et un soutien. Il résultera de ce processus une nouvelle infrastructure moderne de foyers de soins offrant des services de qualité à prix abordable.

En raison du vieillissement de la population et de l'âge de l'infrastructure des foyers de soins dans la province, le plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations est crucial pour l'avenir des soins de longue durée au Nouveau-Brunswick.

Les Néo-Brunswickois jouissent maintenant d'une espérance de vie plus longue. Les personnes qui vivent actuellement dans des foyers de soins ont aussi de plus grands besoins qu'auparavant. En outre, les installations de soins de longue durée doivent accommoder de plus en plus des résidents ayant de graves problèmes cognitifs et physiques, ce qui requiert de mettre un accent particulier sur le milieu physique pour rehausser la qualité de vie.

Les normes modernes pour les soins de longue durée exigent des installations spacieuses, une qualité rehaussée des lieux, plus de respect de la vie privée et un endroit personnel pour les résidents. Le plan de mise à niveau, de rénovation et de remplacement des installations doit donc faire écho aux tendances démographiques de la province et au besoin de ressources supplémentaires de soins de longue durée de meilleure qualité, et proposer aussi des conceptions, des lieux et des normes de sécurité modernes pour les foyers de soins.

L'adoption d'une nouvelle loi sur les foyers de soins

En mars 2009, le gouvernement provincial a présenté un nouveau projet de loi sur les foyers de soins, qui désignait les travailleurs des foyers de soins comme des fournisseurs de services essentiels. Peu après, la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* a été adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Cette loi signifie que les aînés vivant dans les foyers de soins seront protégés et en sécurité et qu'ils recevront des soins ininterrompus, en dépit de tout moyen de pression que pourraient exercer les travailleurs

syndiqués. Elle procure donc la tranquillité d'esprit aux aînés et à leur famille, ainsi qu'aux gestionnaires et aux exploitants des foyers de soins de la province. Si une grève est déclenchée dans le secteur des foyers de soins, un nombre raisonnable de travailleurs seront tenus de rester à leur poste pour assurer la prestation d'un niveau acceptable de soutien et de services.

La loi s'applique aux exploitants de foyers de soins en tant qu'employeurs et aux employés syndiqués des foyers de soins, à l'exception des infirmières et infirmiers immatriculés. Elle prévoit également un processus destiné aux employeurs et aux employés, avec l'assistance de la Commission du travail et de l'emploi, pour déterminer les postes au sein des foyers de soins qui doivent être désignés comme étant essentiels. En outre, la loi confère la responsabilité d'informer tout employé syndiqué qui occupe un poste désigné. Lors d'une grève, les employés qui ont été avisés de la nature de leur poste désigné ont l'obligation de fournir les services essentiels pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté des résidents des foyers de soins.

Des amendes individuelles ou une révocation de l'accréditation syndicale peuvent être imposées à toute personne qui refuse de se conformer à la loi. Cette dernière comprend des amendements qui interdisent le piquetage aux foyers de soins par des membres du syndicat, ainsi que le recrutement de briseurs de grève par l'employeur.

Il est possible de consulter le texte de la *Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins* sur Internet à l'adresse www.gnb.ca/legis/bill/pdf/56/3/Bill-41.pdf.

Cap sur l'innovation

Le gouvernement provincial a pris l'engagement de créer environ 700 lits de foyers de soins durant les dix prochaines années. Déjà, il se prépare à ajouter 318 nouveaux lits d'ici trois ans, y compris 216 nouveaux lits en 2010 grâce à un partenariat public-privé. Ce partenariat permettra à la province de proposer rapidement 216 nouvelles places en foyers de soins. En effet, trois foyers de soins, faisant partie de complexes de logements répartis sur un campus, sont actuellement en construction à Fredericton, Quispamsis et Riverview.

Chaque complexe comprendra des logements autonomes et des logements avec services de soutien, ainsi qu'un foyer de soins comportant 72 lits. Les installations seront assujetties aux mêmes normes de soins, d'inspections et d'exigences relatives au permis d'exercice que les autres foyers de soins, et elles offriront plus de choix aux aînés.

Inclure l'innovation dans la prestation des services

Les aînés veulent disposer de choix et de souplesse pour déterminer leurs plans de soins. C'est pourquoi le ministère du Développement social travaille à l'élaboration d'un projet pilote de modèle autodirigé pour les soins de longue durée. Ce projet comprend l'exploration des options de paiement direct pour les clients admissibles à recevoir des services de soutien du gouvernement provincial. Selon ce modèle, les aînés géreraient eux-mêmes les coûts de leurs services de soutien. Dans les limites des critères généraux, ils pourraient aussi déterminer comment, quand et où leur seraient fournis les soins. Le ministère est en train

d'examiner des programmes semblables déjà mis en œuvre dans d'autres provinces pour décider de ce qui peut être appliqué au Nouveau-Brunswick.

Des améliorations et des investissements à l'échelle globale

Conformément à son mandat actuel, le gouvernement provincial a entrepris plusieurs initiatives afin d'améliorer les services. Notamment, les avoirs des aînés ont été protégés, l'aide financière aux résidents des foyers de soins spéciaux a été augmentée, les coûts des soins de santé sont couverts dans les foyers de soins et les heures de services dans les foyers de soins, ainsi que le nombre d'heures maximum de services de soutien à domicile, ont été augmentés. De plus, des améliorations ont été apportées aux salaires et à l'allocation de déplacement des travailleurs en soutien à domicile.

Pour l'exercice 2009-2010, le budget total pour le soutien à domicile et les services des foyers de soins spéciaux et des foyers de soins atteindra 436,2 millions de dollars. Ces services fournissent des soins et un soutien à 17 500 Néo-Brunswickois, dont la plupart sont des aînés.

Depuis 2006, le budget pour les services des foyers de soins a augmenté de plus de 27 pour cent. Cela reflète bien le vieillissement de la population néo-brunswickoise et l'engagement du gouvernement provincial de procurer la continuité des soins aux aînés.

L'équité salariale dans le domaine des soins de longue durée

Dans le cadre de l'initiative du gouvernement provincial en vue de réduire l'écart des salaires, le Nouveau-

Brunswick a entrepris un exercice d'équité salariale pour les travailleurs en soutien à domicile. L'équité salariale signifie ceci : à travail égal, salaire égal.

Approximativement 3 000 femmes employées par des agences de soutien à domicile tireront profit de cette initiative. L'exercice évalue les emplois des travailleurs en soutien à domicile, qui sont majoritairement des femmes, comparativement aux tâches d'une valeur semblable d'un poste principalement occupé par des hommes. Ce processus garantira que tous les travailleurs en soutien à domicile recevront une rémunération juste et égale pour leur travail.

Un comité d'évaluation des postes de travail, composé de travailleurs en soutien à domicile, d'exploitants d'agences et de représentants gouvernementaux, mènera l'évaluation des emplois après que les travailleurs en soutien à domicile auront répondu à un questionnaire d'analyse des tâches.

Il est prévu que les recommandations sur l'équité salariale seront soumises au gouvernement provincial au courant du présent exercice financier.

Un exercice semblable sur l'équité salariale a également été entrepris pour les 3 100 travailleurs des foyers de soins de la province, dont la majorité sont des femmes.

À compter de l'exercice 2010-2011, le gouvernement provincial appuiera ces deux groupes du secteur privé en ce qui a trait aux rajustements en matière d'équité salariale, selon les résultats des processus d'évaluation des emplois.

La prestation pour les aînés à faible revenu

Le ministère des Finances offre la Prestation pour personnes âgées à faible revenu. En outre, cette prestation a plus que doublé depuis 2006. En outre, elle a été augmentée à 300 dollars en 2009 et elle passera ensuite à 400 dollars en 2010. Elle procure aux aînés à faible revenu un allégement fiscal supplémentaire de 3,5 millions de dollars en 2009-2010. Ce montant atteindra 7,4 millions de dollars en 2010-2011 et 8,2 millions de dollars en 2011-2012. Les aînés qui reçoivent l'une des prestations fédérales suivantes pourraient être admissibles au versement de cette prestation : le Supplément de revenu garanti, l'allocation au survivant du Régime de pensions du Canada ou l'allocation fédérale. Environ 30 000 aînés à faible revenu en font la demande chaque année.

La planification et la responsabilisation

À mesure que progressera le vieillissement de la population du Nouveau-Brunswick, d'autres planifications et préparatifs seront nécessaires pour assurer la durabilité du système des soins de longue durée.

Les ministères du Développement social et de la Santé collaborent pour élaborer un modèle prédictif pour guider le développement futur de politiques reliées aux soins de longue durée, des allocations financières, et des ressources humaines nécessaires pour satisfaire aux exigences du système. Ces modèles relieront les données actuelles sur les services de soins de longue durée au Nouveau-Brunswick avec les données démographiques actuelles et futures pour prédire les besoins futurs des aînés qui reçoivent les services de soins de longue durée. Ceci permettra aux deux ministères de vérifier

les scénarios des politiques et programmes pour assurer que les services qui sont créées supporteront les services demandés par les aînés. Ce sera l'un des premiers modèles de ce genre au Canada.

Le modèle prédictif contribuera à brosser un tableau des besoins des aînés au sein du système des soins de longue durée. Au cours de son développement, les ministères du Développement social et de la Santé mettront à l'essai des scénarios de politiques et de programmes afin de vérifier que les services en train d'être élaborés répondront réellement aux besoins des aînés.

L'établissement de points repères de la réussite

Dans la réalité financière actuelle, tous les investissements doivent démontrer une optimisation des ressources pour les contribuables néo-brunswickois : c'est-à-dire la création de services ayant un bon rapport qualité-prix. Étant donné l'accroissement constant des coûts des soins de longue durée, des points repères et une reddition de comptes sont nécessaires dans tous les aspects du système. Une partie de cette reddition de comptes implique d'élaborer des mesures du rendement pour les services et les programmes. Entre-temps, il est obligatoire d'établir des points repères pour aider à comparer les efforts déployés de nos jours par rapport aux exigences futures.

Le ministère du Développement social est en train d'examiner ce que font les autres gouvernements à cet égard. D'ici la fin de 2009, le ministère aura mis en place des points repères et des mesures du rendement basés sur les pratiques exemplaires. De plus, il développera des stratégies pour le partage continu de ces renseignements.

L'Agence de la santé publique du Canada rapporte que dans une décennie, les adultes de 65 ans ou plus seront plus nombreux que les enfants de moins de 15 ans. D'ici 2021, un Canadien sur cinq aura plus de 65 ans.

Les perspectives d'avenir

Les progrès de la province en matière de soins de longue durée sont axés sur ces thèmes principaux : le mieux-être et la prévention des maladies, les services de qualité, l'innovation, la durabilité. Le gouvernement provincial prend des mesures concrètes pour investir en vue de garder les aînés en santé et actifs afin de leur éviter l'obligation d'entrer dans le système des soins de longue durée.

Les investissements dans le programme de soutien à domicile aident les aînés à demeurer chez eux aussi longtemps que possible. Les centres de ressources et les activités de jour destinés aux aînés offrent un soutien dans la collectivité à ces derniers et à leurs aidants membres de la famille.

Les foyers de soins spéciaux peuvent fournir des soins et une assistance additionnels au besoin. Des lits de foyers de soins ont été créés pour ceux qui nécessitent un niveau plus élevé de soins, ainsi que pour aider le Nouveau-Brunswick à relever les défis démographiques qui pointent à l'horizon.

En raison du départ à la retraite des *baby boomers*, le Nouveau-Brunswick est confronté à un défi de taille en ce qui a trait aux soins de longue durée. Le gouvernement provincial s'est engagé à traiter cet enjeu grâce aux stratégies dont il est question dans le présent rapport. Or des éléments probants indiquent que le Nouveau-Brunswick a déjà accompli d'excellents progrès dans ce domaine.

Le gouvernement provincial continuera d'investir de façon importante dans les programmes et les services à l'intention des aînés, afin d'assurer qu'ils reçoivent

les soins dont ils ont besoin au bon moment et au bon endroit. En outre, il poursuivra sa démarche de soutenir les aînés, maintenant et à l'avenir, en se servant de sa vision à long terme comme guide pour les soins aux aînés, formulée dans le document *Soyez autonome plus longtemps*. Le présent rapport présente la première partie de la mise en œuvre de la stratégie à long terme du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il reflète aussi l'engagement du gouvernement de communiquer périodiquement aux aînés et à leur famille les progrès accomplis.